



Madame la Présidente du Conseil
 Mesdames et Messieurs les Conseillers
 Monsieur le Syndic
 Madame et Messieurs les Municipaux

Bex, le 20 septembre 2023

Madame la Présidente du Conseil,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,
 Monsieur le Syndic,
 Madame et Messieurs les Municipaux,

Vous êtes convoqués à une séance du Conseil communal

**le mercredi 4 octobre 2023, à 19h00,
 à la Grande Salle, à Bex**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Rapport des commissions
 - 4.1. Sur le préavis n° 2023/13 « Rénovation de la chapelle de Nagelin »

<i>Rapporteur pour la commission ordinaire</i>	<i>M. Philippe Sarda</i>
<i>Rapporteur pour la commission des finances</i>	<i>Mme Laure-Reine Tabac</i>
 - 4.2. Sur le préavis n° 2023/14 « Règlement sur la taxe de séjour, sur la taxe sur les résidences secondaires et sur le fonds de promotion touristique »

Rapporteur pour la commission ordinaire	<i>M. Julien Desarzens</i>
Rapporteur pour la commission des finances	<i>Mme Anita Revaz</i>
 - 4.3 Sur le préavis n° 2023/15 « Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur une surface de 5'000 m² de la parcelle communale n° 6551 au profit de la FREPP (Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture) »

<i>Rapporteur pour la commission ordinaire</i>	<i>M. Bernard Pulfer</i>
<i>Rapporteur pour la commission des finances</i>	<i>M. Dario Bucci</i>
 - 4.4 Sur le préavis n° 2023/16 « Réponse de la Municipalité au postulat Ouverture et Avançons du 9 décembre 2020 intitulé « Toits solaires » »

<i>Rapporteur pour la commission ordinaire</i>	<i>M. Marc Mundler</i>
--	------------------------
 - 4.5 Sur le préavis n° 2023/17 « Elargissement et stabilisation du chemin d'En-Dessous aux Posses-sur-Bex »

<i>Rapporteur pour la commission ordinaire</i>	<i>Mme Nathalie Morex</i>
<i>Rapporteur pour la commission des finances</i>	<i>M. Pierre Athanasiadès</i>

5. Motions, postulats, interpellations
6. Communications de la Municipalité
7. Vœux et demandes de renseignements

Présidente du Conseil communal



Gaëlle Valterio

AVIS IMPORTANT

Les excuses, pour quel motif que ce soit, doivent impérativement être annoncées au secrétariat municipal (dernier délai le 04.10.2023, 16h30) ou à la Présidente avant le début de la séance.